CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Treizième session
Port-Louis, République de Maurice
26 novembre au 1 décembre 2018

Dossier de candidature n°01359
pour inscription en 2018 sur la Liste représentative
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |
| --- |
| **A. État(s) partie(s)** |
| *Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord.* |
| Oman  |
| **B. Nom de l’élément** |
| **B.1. Nom de l’élément en anglais ou français***Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.**Ne pas dépasser 230 caractères* |
| L’Alardhah du cheval et du chameau  |
| **B.2. B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,** **le cas échéant***Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).**Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Spectacle Alardhah des arts et de l’éthique des chevaux et des chameaux  |
| **B.3. B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant***Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le(s) autre(s) nom(s) par lequel l’élément est également désigné.* |
| Rakdh Alardhah, Rakdh Alhishmah, « montée traditionnelle de chevaux et de chameaux ». |
| **C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés** |
| *Identifiez clairement un(e) ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.**Ne pas dépasser 170 mots* |
| L’Alardhah est présent dans de nombreuses régions d’Oman. Plusieurs établissements publics et des ONG organisent des démonstrations d’Alardhah. Les établissements officiels sont : le corps royal des chameaux, la cavalerie royale, la police royale omanaise, les forces royales omanaises, la Fédération omanaise de courses de chameaux et la Fédération équestre d'Oman. Les ONG comprennent des clubs équestres tels que Sur, Jaalan, Asael, Alkamil Wa Alwafi, Fairuz Stables, Sawael, Shumooqh et Alkaborah. En outre, de nombreux passionnés de chevaux omanais pratiquent l’Alardhah, y compris à la ferme du Sheikh Mohammed Bin Hamad Almuqbali et à la ferme de Said Bin Marhoon Alrahbi dans la province d’Ibri, à la ferme du Sheikh Talal Bin Hilal Albereiki dans la province de Saham et à la ferme de Nasser Bin Mohammed Albadrani dans la province de Sohar. |
| **D. Localisation géographique et étendue de l’élément** |
| *Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’État ou des États soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.**Ne pas dépasser 170 mots* |
| L’Alardhah attire un grand public. Il fait partie de la culture sociale omanaise dans la plupart des provinces. On l'observe notamment au nord d’Oman dans les provinces d’Ibri et Yanqul, et dans les gouvernorats de Buraimi, au nord et du sud de Batinah, en particulier à Sohar, Alkhaborah, Alsuwaiq, Saham, Alrustaq, Almusinah, Nakhal et dans d’autres provinces. Dans les régions d’Alwusta et d’Aldakhliah, l’Alardhah est pratiqué à diverses occasions avec des chevaux et des chameaux, accompagné d’arts traditionnels tels que le Hambal et le Taghrood (récitation de poèmes traditionnels à dos de cheval et de chameau). De même, cette tradition est pratiquée dans les provinces du nord et du sud du gouvernorat d’Alsharqiyah, surtout à Sur, Bediah, Alkamil Alwafi et Jaalan lors de festivités nationales et dans le cadre religieux. On la pratique également dans les provinces d’Ibra et d’Almudaibi. À Mascate, la capitale, elle a lieu sur les places d’Aladiyat et Alfulaij. Le festival touristique de Salalah lui offre également une vitrine. Elle est ainsi présente dans la plupart des provinces omanaises. |
| **E. Personne à contacter pour la correspondance** |
| **E.1. Personne contact désignée***Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature.* |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Titre (Mme/M., etc.): | M. |
| Nom de famille : | Al Busaidi |
| Prénom : | Saeed bin Sultan |
| Institution/fonction : | Deputy Director General for Arts / Ministry of Heritage and Culture. |
| Adresse : | P. O. Box 668, Post Code 100, Muscat, Sultanate of Oman |
| Numéro de téléphone : | +968 2 411 6611; fax +968 2 411 6690  |
| Adresse électronique : | albusaidy100@yahoo.com |

 |
| **E.2. Autres personnes contact (pour les dossiers multinationaux seulement)***Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* |
| -- |
| **1. Identification et définition de l’élément** |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* |
| *Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.*[x]  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel [x]  les arts du spectacle[x]  les pratiques sociales, rituels et événements festifs[x]  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers[x]  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel[ ]  autre(s) ( ) |
| *Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :*1. *une explication de ses fonctions sociales et ses significations culturelles actuelles, au sein et pour ses communautés,*
2. *les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément,*
3. *tout rôle, catégorie spécifiques de personnes ou genre ayant des responsabilités spéciales à l’égard de l’élément,*
4. *les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.*

*Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;*
2. *que « les communautés, les groupes, et le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et*
5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*

*Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* |
| *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.**Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| En langue arabe, Alardhah signifie « festival » ; il inclut un certain nombre de spectacles de cavaliers et de chameliers organisés dans différents hippodromes, et reflétant la dextérité du peuple omanais dans le dressage des chevaux et des chameaux. L’Alardhah commence par des mouvements où les cavaliers et les chameliers présentent des figures traditionnelles, en amenant par exemple leur monture à s’allonger, en se tenant debout sur celle-ci, en se tenant par les mains avec un autre cavalier sur les chevaux et les chameaux au galop et d’autres figures similaires. Ensuite, on fait défiler les chevaux et les chameaux drapés de vêtements et ornés de magnifiques parures d’argent. Rakd Alardhah est considéré comme un événement social à Oman et attire un grand public issu des diverses couches de la communauté. Le jour de l’Alardhah, les gens se massent autour de l’hippodrome pour profiter des spectacles de chevaux, de chameaux et aussi des arts traditionnels omanais qui l’accompagnent. La communauté omanaise et l’État souhaitent préserver cet événement traditionnel. De nombreux hippodromes modernes ont été construits pour l’Alardhah. On prend également soin des chevaux et des chameaux, et il existe des centres de formation publics et privés dédiés à l’Alardhah et aux activités équestres. À l’instar d’autres éléments du patrimoine immatériel omanais, la jeunesse apprécie l’Alardhah et participe aux spectacles aux côtés des enfants qui aiment monter les chevaux et les chameaux. |
| *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles, des genres, ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?**Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| - Éleveurs de chevaux et de chameaux. Ils préparent les chevaux et les chameaux pour l’Alardhah en les dressant et en prenant soin d’eux. Ils forment également les jeunes à réaliser le spectacle. - Organisateurs de l’hippodrome. Ils sont chargés de préparer l’hippodrome et d’organiser l’arrivée du public et des cavaliers. - Troupes d’art traditionnel. De nombreux arts et musique traditionnels sont associés à l’Alardhah, tels que l’Hambal et le Tohoreeb, des poèmes et des chansons traditionnels récités et chantés par les cavaliers à cheval et à dos de chameau.- Artisans traditionnels. Lors des représentations d’Alardhah, les chevaux et les chameaux portent des harnais et des parures d’argent fabriqués par des artisans omanais. - Par ailleurs, au début de l’Alardhah, les praticiens jouent des rôles variés, par exemple, les cavaliers montent leurs chevaux et chameaux parés en chantant (Hambal Tohoreeb) ; ils impliquent ainsi les jeunes générations et facilitent l’apprentissage de l’Alardhah, ce qui renforce la confiance et les compétences.- Par le passé, le rôle des femmes se limitait à la fabrication d’ornements pour les chevaux (harnais) ; aujourd’hui elles effectuent également des figures à dos de cheval et de chameau. |
| *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?**Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| L’Alardhah faisant partie du patrimoine immatériel, la meilleure façon de le préserver consiste à l’enseigner aux jeunes et à le transmettre de générations en générations. Les mesures prises à cet effet sont les suivantes : Au niveau des communautés : - Les Omanais sont attachés à organiser l’Alardhah lors de diverses occasions sociales. Les jeunes y prennent une part active. Par exemple, ils montent les chameaux et les chevaux et réalisent les figures artistiques traditionnelles associées. Cela contribue à transférer ce patrimoine de manière effective, par la participation directe aux représentations. - Les Omanais apprennent à leurs enfants à devenir d’excellents soigneurs et dresseurs de chevaux et de chameaux lors de la formation à l’Alardhah, ce qui les rend plus confiants lors du spectacle en soi et les aide à apprendre en douceur. Au niveau des organisations de la société civile : - Les organisations de la société civile jouent leur rôle dans le transfert de ce patrimoine. La Fédération omanaise de courses de chameaux et la Fédération équestre d’Oman emploient des formateurs spécialisés pour initier les élèves à la pratique de l’Alardhah. De même, des organismes privés tels que des fermes et des écoles équestres jouent un rôle essentiel dans la formation des jeunes à la pratique de l’Alardhah. Au niveau de l’éducation : - Le Ministère de l’éducation a introduit la matière « compétences nécessaires à la vie courante», qui couvre de nombreux sujets relatifs au patrimoine immatériel omanais. Sur le plan universitaire, les groupes équestres de l’Université Sultan Qaboos transmettent des compétences équestres aux étudiants et leur apprennent à pratiquer l’Alardhah. En outre, de nombreuses études et recherches universitaires sur le patrimoine immatériel sont proposées aux étudiants. Cela aidera sans aucun doute les jeunes à se familiariser avec l’Alardhah et à le transmettre à la prochaine génération. |
| *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?**Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| L’Alardhah est vu comme une activité sociale et culturelle rassemblant les personnes en un même lieu. Il est organisé à de nombreuses occasions sociales dans la société omanaise, telles que les événements religieux et nationaux. Il est organisé et exécuté pour célébrer et fêter ces occasions. Il est parfois également organisé en l’honneur d’hôtes de marque. Il fait partie intégrante de la culture de la société omanaise, dans les zones rurales et urbaines, et témoigne de l’habileté à monter les chevaux et les chameaux. Il est source de fierté. Il témoigne également de l’amour des chevaux et des chameaux et de l’attachement populaire à ces animaux exceptionnels qui servent l’homme depuis l’Antiquité.L’Alardhah véhicule aussi un message de respect et de paix envers les autres nationalités, et les Omanais exécutent avec plaisir l’Alardhah lors d’événements dans d’autres pays, comme ce fut récemment le cas au Royaume-Uni, en France, aux Émirats arabes unis et dans d’autres pays. L’Alardhah est à présent organisé et exécuté par des organismes officiels tels que la Royal Court Affairs, la Fédération équestre d’Oman et la Fédération omanaise de courses de chameaux, avec une participation citoyenne en présence de personnalités importantes et d’invités de l’État.Le jour de l’Alardhah est une célébration holistique à laquelle participent diverses couches de la société en présence d’un grand nombre de spectateurs. En outre, l’Alardhah offre l’occasion aux troupes et artisans traditionnels de montrer leurs compétences et leurs talents. |
| *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?**Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| - L’Alardhah est un patrimoine culturel transmis de génération à génération dans la société omanaise. Il est cher aux Omanais parce qu’il reflète la capacité humaine à apprivoiser les chevaux et les chameaux. L’Alardhah n’est pas incompatible avec les droits de l'homme, bien au contraire, il reflète le droit fondamental d’exprimer ses talents et d’avoir des loisirs, dans le respect. - L’exécution de l’Alardhah se fait dans le respect des normes et des valeurs en vigueur. Il incarne l'harmonie entre les cavaliers qui présentent ensemble les arts qui l’accompagnent. Il exprime l’attachement des omanais à la pratique de leur patrimoine culturel.- L’amour des omanais pour l’Alardhah, qu’ils en soient acteurs ou spectateurs, est en conformité avec le développement durable. L’Alardhah englobe de nombreux éléments, tel que le chant et la danse traditionnels, qu’il contribue à promouvoir. Il participe au développement du patrimoine culturel en utilisant ce patrimoine à des fins touristiques tout en préservant son identité communautaire originelle. - Le souhait du gouvernement d’impliquer les citoyens dans l’organisation des événements d’Alardhah reflète l’attachement de la communauté à cette pratique traditionnelle et favorise la compréhension et la bonne entente entre ses membres. - L’Alardhah offre un bon exemple du respect des droits des animaux par les hommes et de la célébration de l’animal exceptionnel et donne une dimension morale aux soins des chevaux et des chameaux.  |
| **2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience et encouragement** **au dialogue** |
| *Pour le critère R.2, les États doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ». Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle.* |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*

*Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| L’inscription de l’Alardhah apportera les contributions suivantes : - Met en évidence l’importance de ce patrimoine pour la société et incite les gens à mieux sauvegarder leur patrimoine. - L’Alardhah comporte plusieurs éléments du patrimoine immatériel. Outre l’équitation, des chansons et des danses (Hambal et Mehorob), ainsi que d’autres arts traditionnels omanais sont présentés. De ce fait, l’inscription de l’Alardhah permettra de faire connaître ces arts à d’autres pays. - L’Alardhah est populaire à Oman et à l’étranger, de sorte que les gens reconnaissent cet élément culturel en tant que composant du patrimoine immatériel. - Les chevaux et les chameaux sont appréciés à travers le monde. Étant donné que l’Alardhah est associé aux chevaux et aux chameaux, il sensibilisera à ce patrimoine aux niveaux international et régional, car il existe de nombreux éléments du patrimoine culturel immatériel associés à ces animaux dans le monde. - L’Alardhah est une forme d’expression du respect des droits des animaux par les hommes et son inscription sensibilisera à la relation entre le patrimoine immatériel et diverses conventions internationales en matière de droits des animaux. |
| *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?**Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| - L’Alardhah est un événement social et national associé à de nombreux arts, métiers et normes traditionnels. Il est populaire dans la société dans les faits et constitue une plate-forme de dialogue et d’échange d’idées entre les participants. Son inscription encouragera la communication entre divers praticiens de l’Alardhah et des autres éléments du patrimoine immatériel qui lui sont associés. - L’Alardhah est une occasion pour les cavaliers de montrer leurs compétences à travers des spectacles, à l’issue d’une formation reçue dans l’une des nombreuses écoles privées. Ainsi, l’inscription de l’Alardhah encouragera la création d’autres établissements pour l’enseignement du patrimoine immatériel. - L’Alardhah est un art associé aux chevaux et aux chameaux, et il existe plusieurs éléments relatifs aux activités équestres enregistrés auprès de l’UNESCO. Pour l’Oman, l’inscription de l’Alardhah encouragera l’échange d’expériences entre Oman et d’autres pays- L’inscription de l’Alardhah attirera l’attention sur celui-ci de la presse et des médias, ce qui augmentera la visibilité de cet art au niveau international et contribuera à l’échange d’idées entre praticiens. |
| *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?**Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| - L’Alardhah est un festival qui combine plusieurs éléments culturels, son inscription par l’UNESCO promouvra donc cette diversité culturelle particulière. - L’Alardhah représente une avancée pour les personnes qui s’occupent d’animaux, ainsi, son inscription auprès de l’UNESCO mettra en lumière plusieurs nobles significations du respect de l’homme des droits des animaux. - L’inscription de l’Alardhah à l’UNESCO mettra en évidence plusieurs domaines d’innovation humaine. En effet, les compétences liées aux chevaux, aux chameaux, à l’artisanat et aux arts traditionnels témoignent de l’esprit innovateur de l’homme et de l’utilisation des capacités intellectuelles humaines. - L’Alardhah reflète la capacité humaine à faire face aux conditions environnementales qui sont les siennes, comme le montre l’élevage des chevaux et des chameaux, et la capacité à s’y adapter. Son inscription contribuera au respect des différences culturelles à travers le monde.  |
| **3. Mesures de sauvegarde** |
| 1. *Pour le critère R.3, les États doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées ».*
 |
| **3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément** |
| *(i) Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?**Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| L’Alardhah bénéficie de l’attention de la communauté omanaise, individus comme ONG, et cet art culturel a été protégé de manière suivante : - Les Omanais, y compris les jeunes et les enfants, sont attachés à l’organisation et à la représentation de l’Alardhah à diverses occasions nationales et sociales et y prennent une part active. - De nombreux chercheurs ont documenté les éléments de l’Alardhah et les arts, métiers et méthodes de pratique connexes. Des ouvrages tels que « Camel Life Through Time » et « Guide Masterpiece on Horses » de Khamis Almuwaiti, sont des exemples de cette documentation. Par ailleurs, Alasael, un magazine omanais consacré aux chevaux et aux chameaux, a publié un certain nombre d’entretiens et d’enquêtes de presse.- Les omanais tiennent à protéger leur patrimoine culturel en pratiquant l’Alardhah et en prenant soin des chevaux et des chameaux. Pour ce faire, ils ont initié des demandes pour l’inscription de l’Alardhah sur la liste nationale du Ministère du patrimoine et de la culture. - Un certain nombre d’établissements privés, supervisés par la communauté, enseignent l’Alardhah aux enfants et aux jeunes.- L’Alardhah est pratiqué lors des festivals omanais tels que le Festival de Mascate et le Festival touristique de Salalah, ce qui contribue à promouvoir l’élément à l’international. - Les praticiens de l’Alardhah participent avec enthousiasme à des émissions de télévision et de radio pour parler de l’élément et de sa pratique, notamment au programme de radio Camel Asael sur la chaîne de la jeunesse. - Les praticiens interprètent l’Alardhah de manière authentique avec toutes ses traditions dans les hippodromes de plusieurs provinces, tels que celui de l’Alabiadh dans la province de l’Almudaibi, celui de Rakdh Alardhah à Sohar et Albashaer à Manah. |
| *Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les* ***communautés, groupes ou individus*** *concernés.*[x]  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle[x]  identification, documentation, recherche[x]  préservation, protection [x]  promotion, mise en valeur[x]  revitalisation |
| 1. *Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?*

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| - Les jeunes omanais suivent une formation sur la pratique de l’Alardhah au sein du Royal Cavalry et du Royal Camel Corps, où des formateurs spécialisés sont chargés de cet enseignement. - Le Ministère du patrimoine et de la culture prépare une loi sur le patrimoine culturel omanais comprenant de nombreuses procédures de protection et de promotion du patrimoine culturel immatériel en général. Le service du patrimoine immatériel du Ministère a été renforcé et érigé en Direction du patrimoine culturel immatériel, qui comprend des sections sur l’histoire orale, la protection du patrimoine immatériel, l’inscription sur les listes et la documentation. - L’autorité publique de la radio et de la télévision a diffusé des programmes visant spécialement à sensibiliser à ce patrimoine et à promouvoir l’Alardhah, tels que « l’enfance et l’héroïsme » et les « chameaux authentiques ». - L’Alardhah a été présenté aux citoyens des pays du Golfe et à des visiteurs lors du Championnat du Conseil de coopération du Golfe en 2015. - L’Alardhah est présenté lors du Festival royal de course de chevaux annuel, organisé au début de chaque année, sous l’égide de Sa Majesté, afin de promouvoir ce patrimoine localement et internationalement. - Les arts traditionnels liés à l’Alardhah sont du ressort du Ministère du patrimoine et de la culture qui les répertorie. Les métiers traditionnels de l’orfèvrerie de l’argent et de la maroquinerie étant associés à l’Alardhah, l’autorité publique des industries artisanales tient à soutenir et à renforcer les capacités des artisans à travers des centres de formation, à leur fournir des matières premières et à créer des marchés pour leurs produits par le biais de l’Institution de l’artisanat ( Craft House Establishment). - L’organisation Royal Court Affairs prépare actuellement une Encyclopédie omanaise des chevaux et des chameaux.  |
| *Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les)* ***État(s) partie(s)*** *eu égard à l’élément.*[x]  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle[x]  identification, documentation, recherche[x]  préservation, protection[x]  promotion, mise en valeur[x]  revitalisation |
| **3.b. Mesures de sauvegarde proposées***Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités.* |
| 1. *Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?*

*Minimum 570 mots et maximum 860 mots* |
| Les omanais sont attachés à l’Alardhah car c’est un patrimoine de leur peuple. Le gouvernement et la société ont entamé de nombreuses procédures au cours de la période écoulée pour le protéger et le promouvoir et pour le transmettre aux générations futures. Oman organisera de nombreuses activités et programmes pour protéger l’Alardhah des potentielles menaces qui pourraient découler de son inscription à l’UNESCO, par le biais de la collaboration entre le gouvernement et la société pour atteindre les objectifs suivants : 1- Dans le domaine de la recherche scientifique et documentaire, et les études : - Publier et imprimer des livres en anglais et en arabe sur l’Alardhah et ses règles.- Préparer des programmes de recherche pour documenter l’Alardhah et divers concepts connexes à travers un projet intégré in situ sur l’effet de l’Alardhah dans la société omanaise. - Proposer des cours d’études supérieures à l’Université Sultan Qaboos sur le patrimoine culturel immatériel relatif aux traditions et aux normes omanaises. - Préparer des recherches et des études sur les races de chevaux et de chameaux utilisées pour Rakdh Alardhah en vue de les préserver. - Le Comité du patrimoine immatériel de l’Association des auteurs omanais, fondé en 2014, appuiera des programmes spéciaux sur l’Alardhah de chevaux et de chameaux tels que l’organisation d’ateliers de formation et de séminaires universitaires. 2- Dans le domaine des médias et de la promotion auprès du grand public : - Appuyer la pratique de l’Alardhah lors de diverses courses de chameaux et de chevaux à Oman. - Un programme documentaire multimédia sera lancé pour documenter toutes les informations relatives à l’Alardhah dans toutes les provinces d’Oman, et sera diffusé à la télévision nationale et sur d’autres chaînes privées du pays. - L’Alardhah sera présenté au public lors du Festival de Mascate et des Festivals touristiques de Salalah. - L’autorité publique de la radio et de la télévision continuera à diffuser des programmes sur l’Alardhah suivis d’un dialogue et de programmes interactifs avec les praticiens. - L’Exposition internationale annuelle sur le cheval, le chameau et le patrimoine, qui présente les métiers liés à l’Alardhah, et propose des séminaires organisés sur l’élément et les arts folkloriques, se poursuivra à Mascate.- Les magazines et les journaux qui couvrent le patrimoine immatériel seront soutenus à travers la fourniture de renseignements et de données. - Le Ministère du patrimoine et de la culture organisera un Festival des arts folkloriques qui inclura l’Alardhah du cheval et du chameau, avec la participation de praticiens civils et en coordination avec des organismes publics et privés. - Des travaux sont en cours pour publier un livret sur l’Alardhah en arabe et en anglais qui compile des informations sur cet événement et des entretiens avec les praticiens et les amateurs de ce patrimoine. 3 - Dans le domaine de la transmission de l’Alardhah de génération en génération : - Intégrer l’Alardhah dans les écoles et les fermes de dressage de chevaux et de chameaux pour sensibiliser les jeunes et les former à la pratique. - Organiser des festivals et des célébrations de l’Alardhah dans toutes les provinces d’Oman et promulguer des lois claires et unifiées à l’intention des praticiens et des amateurs. - Une compétition d’Alardhah sera organisée pour les jeunes et des cavaliers et des chameliers y participeront. Des juges évalueront les coureurs et des prix seront remis aux gagnants. Cela poussera les jeunes à apprendre l’Alardhah et à le pratiquer. - L’Alardhah sera introduit, en coordination avec le département concerné, dans les programmes d’enseignement général et plus précisément dans la matière « compétences nécessaires à la vie courant »e, car l’Alardhah est un élément du patrimoine immatériel qui insémine chez les jeunes l’esprit du dépassement de soi. En outre, des programmes de recherche universitaire seront mis en place dans l’enseignement universitaire pour documenter l’Alardhah. - Les jeunes qui souhaitent s’entraîner à l’Alardhah s‘inscriront à l’École de formation équestre de la cavalerie royale et dans d’autres établissements privés d’Oman. - Le prix d’excellence artisanale du Sultan Qaboos a été lancé pour encourager les artisans, y compris les métiers liés à l’Alardhah. - Un hippodrome sera construit pour l’Alardhah du cheval et du chameau dans différentes provinces d’Oman, en coordination avec le Ministère du logement, pour permettre aux jeunes de pratiquer cette discipline. - Ces procédures seront mises en œuvre selon un plan pratique et agencé qui comprend tous les aspects de l’Alardhah en termes d’attention aux praticiens, aux lieux de pratique et à la documentation. |
| 1. *Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?*

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Le Gouvernement omanais traduira ces suggestions et propositions en actions dans le cadre des programmes et projets suivants : - Le Ministère du patrimoine et de la culture a alloué un montant de 363 000 dollars des États-Unis pour l’organisation du Festival des arts omanais tous les deux ans, et l’Alardhah sera présenté à la prochaine édition. - La chaîne culturelle d’Oman, spécialisée dans le patrimoine et la culture du pays, a été lancée en 2015. Elle émet en continu et traite de tous les sujets liés au patrimoine omanais, en plus des programmes d’entretiens et de médias. - L’école équestre de la cavalerie royale applique des programmes d’enseignement sur les arts de l’Alardhah à l’intention des jeunes.- Parrainé par des organismes publics et privés, la sixième édition de l’exposition de chevaux, de chameaux et du patrimoine sera organisée, et les arts de Tohoreeb et de Hambal (récitation de poèmes traditionnels à dos de cheval et de chameau) seront présentés à cette occasion. - Le corps royal des chameaux a publié son programme annuel de spectacles de chameaux pour la saison 2016-2017 qui comprend 14 spectacles dans différentes provinces, en plus des 20 spectacles de la cavalerie royale. L’Alardhah sera l’un de ces spectacles. - Un montant de 6 000 dollars des États-Unis a été alloué pour la publication du Livre sur l’Alardhah du cheval et du chameau. - Le programme du Ministère du patrimoine et de la culture organise un programme sur l’histoire orale omanaise qui touche le patrimoine immatériel et 65 000 dollars des États-Unis ont été alloués à la version 2015 du programme qui couvrait la vie culturelle et nomade et la relation entre l’homme et les chevaux et les chameaux. |
| 1. *Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?*

*Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les associations et les individus sont considérés comme le facteur fondamental du processus de planification de la préservation de l’Alardhah. - En ce qui concerne la recherche et les études scientifiques, des chercheurs individuels préparent des études de recherche sur le patrimoine immatériel omanais en général, et sur l’Alardhah en particulier. Des études ont été réalisées sur les ornements des chevaux et des chameaux, et d’autres sur l’élevage des chevaux et l’équitation. Les études portent aussi sur l’Alardhah du cheval et du chameaux. - En ce qui concerne la promotion, la société omanaise tient à pratiquer l’Alardhah à diverses occasions sociales. Il s’agit d’une partie de sa culture pratiquée à différentes occasions, comme les festivals et les mariages. Les coureurs organisent également l’Alardhah dans les provinces omanaises lors des weekends fériés. La Fédération équestre d’Oman organisera 8 festivals d’Ardhah la saison prochaine. La télévision d’Oman offre un large écho à ces efforts. En outre, le programme sur le patrimoine immatériel sera tourné avec la participation de la communauté. - Les omanais tiennent à enseigner l’Alardhah à leurs enfants en vue d’en assurer la transmission entre générations, afin que ces derniers deviennent des partenaires pour préserver ce patrimoine. |
| **3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde***Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées du/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément.* |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’organisme : | Royal Camel Corps |
| Nom et titre de la personne contact : | SAID bin NASSER bin AMUR bin MOHAMMED AL FARSI |
| Adresse : | South Al Batinah Province  |
| Numéro de téléphone : | 0096899325857 |
| Adresse électronique : | snafarsi@rca.gov.om |
| Nom de l’organisme : | Royal Quart Affairs, Royal Cavalary |
| Nom et titre de la personne contact : | Abdullah bin Saif bin Mohame AL sinaidi |
| Adresse : | South East Province |
| Numéro de téléphone : | 0096899666609 |
| Adresse électronique : | aaalsinaidi@gmail.com |
| Nom de l’organisme : | Ministry of Education, Oman National Commission for Education, Culture and Science |
| Nom et titre de la personne contact : | Mr Al Mahairi Salim bin Rashid |
| Adresse : | P.O. Box 3, Postal Code 100, Muscat, Sultanate of Oman |
| Numéro de téléphone : | +6982459393 |
| Adresse électronique : | almahairi2@moe.com |
| Nom de l’organisme : | Ministry of Heritage and Culture /ICH section |
| Nom et titre de la personne contact : | Mr Nasser bin Salim Al-Sawafi |
| Adresse : | P.O. Box 668, Postal Code 100, Muscat, Sultanate of Oman |
| Numéro de téléphone : | +968 2 4116616 |
| Adresse électronique : | alswafy76@gmail.com |
| Autres informations pertinentes : | www.mhc.gov.om |
| Nom de l’organisme : | Ministry of Heritage and Culture, Director of ICH Department |
| Nom et titre de la personne contact : | Mr Ibrahim bin Saif Bani Oraba, Head of ICH Section |
| Adresse : | P.O. Box 668, Postal Code 100, Muscat, Sultanate of Oman |

 |
| **4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature** |
| *Pour le critère R.4, les États doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».* |
| **4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature***Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes, y compris le rôle du genre.* *Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.**Minimum 340 mots et maximum 570 mots* |
| - Au mois de février 2014, le département concerné a reçu une proposition de M. Hamad Bin Salim Albulushi, un amateur d’Alardhah, lui demandant de préparer un dossier de candidature de l’Alardhah du cheval et du chameau pour inscription sur la Liste internationale du patrimoine immatériel. Le Ministère du patrimoine et de la culture a également reçu des demandes d’établissements privés de formation équestre et d’un certain nombre de praticiens en vue d’inscrire l’Alardhah sur La liste du patrimoine immatériel de l’humanité, comme le montrent les annexes. Sur la base de ces demandes émanant des praticiens et de la société civile, le Gouvernement omanais a procédé à la préparation du présent dossier avec le concours de la société omanaise :- Un comité spécial a été mis sur pied pour préparer le dossier de candidature. Il comprenait des agents du Ministère du patrimoine et de la culture, en tant que département concerné par le patrimoine immatériel, du corps royal des chameaux et de la cavalerie royale en tant que corps praticiens. Le Comité a procédé à des entretiens avec les praticiens, les formateurs et les organisateurs, - Un atelier s’est tenu le 25 mai 2016 au siège de la cavalerie royale. Il a porté sur la préparation du dossier et la collecte d’informations auprès des praticiens. Une communication complète a été faite sur l’Alardhah de chevaux et de chameaux. Les praticiens et les formateurs de l’Alardhah ont pris part à cet atelier. - En octobre 2016, une réunion et un atelier ont été organisés sur tous les détails du dossier, qui ont été examinés par les praticiens et les amateurs d’Alardhah. Le corps royal des chameaux a accueilli l’atelier. - Afin de contrôler le processus de transmission et d’intégration du patrimoine immatériel dans le système éducatif, le comité de préparation du dossier a organisé une journée de l’Alardhah du cheval et du chameau à l’Université Sultan Qaboos le 13 décembre 2016. L’événement a été divisé en deux parties : la séance du matin qui comprenait un atelier sur les connotations du patrimoine immatériel en général et l’importance de l’Alardhah, sa présentation aux étudiants et le dossier de candidature, tandis que la séance du soir a été consacrée à une représentation de l’Alardhah dans les locaux de l’Université par un certain nombre d’étudiants et de citoyens. - L’équipe de préparation du dossier a été associée au club Alasael et a organisé le festival Alardhah au sud du gouvernorat de Sharqiya le 18 novembre 2016 pour célébrer la fête nationale. Des entretiens individuels ont été organisés avec des praticiens pour recueillir des informations et pour connaître les conditions et les règles à travers des démonstrations pratiques. - Des informations sur les soins aux chameaux et sur les efforts déployés par le corps royal des chameaux pour les préparer à participer au festival Alardhah et pour conserver les races de chameaux omanais ont été dispensées par le centre concerné, qui accueille des chameaux qui participent à différents arts. - L’équipe a également visionné les programmes mis en place à l’école d’équitation de la cavalerie royale pour transmettre cet héritage aux prochaines générations, a observé les activités de l’établissement et recueilli des informations sur le rôle du gouvernement à cet égard. - Un certain nombre d’omanais ont publié des ouvrages sur l’Alardhah pour soutenir la préparation du dossier, tels que *Guide Masterpiece for horse Owners* de M. Khamis Almeiti, *Research on Horse and Camels* de M. Ali Alharthy, ainsi que *Arab Proverbs* de M. Salim Albulshi. - Un site Internet officiel a été lancé pour enregistrer les chevaux et les chameaux de l’Alardhah sur Facebook ; il publie des informations relayées par la presse et des commentaires de amateurs et de praticiens afin de soutenir le dossier. |
| **4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature***Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.**Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes qui donnent leur consentement.**Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| De nombreux praticiens, amateurs, chercheurs, organisations privées et la société civile ont participé avec enthousiasme à la préparation du dossier sur l’Alardhah. La société omanaise dans son ensemble est attachée à l’Alardhah, qui reflète l’environnement de ses célébrations. L’accord et le consentement libre de la société sont appuyés par les éléments suivants :- Lettres de soutien de la presse de Camel World Magazine et de Castle history and Middle East Dana. - Lettres des artisans de l’Alardhah demandant à participer au dossier. - Liste des participants aux 1er et 2e ateliers de présentation du dossier de l’Alardhah. - Liste des participants à l’atelier sur les chevaux et chameaux d’Ardhah à SQU - décembre 2016. - Lettre d’appui de la Direction des arts folkloriques du Ministère du patrimoine et de la culture.- Lettres de soutien des troupes artistiques folkloriques. - Lettres de soutien des chercheurs qui travaillent sur l’Alardhah.- Lettre de soutien de la Commission nationale d’Oman pour l'éducation, la culture et la science.- Lettre de soutien et participation du SQU et du Culture Club.- Lettre de soutien à la préservation de l’Alardhah et de demande de mesures pour sa sauvegarde du Commandant de la cavalerie royale et du Directeur du corps royal des chameaux. - Lettre de la Fédération équestre d’Oman sur sa participation à la préparation du dossier. - Lettres d’écoles équestres privées et de clubs de chevaux et de chameaux privés exigeant d’inscrire l’Alardhah du cheval et du chameau sur la Liste représentative et leur participation au dossier. - Lettres des praticiens de l’Alardhah demandant de soumettre le dossier à l’UNESCO.- Lettres sur la participation à la préparation de l’inventaire national d’Oman. - Questionnaire sur le patrimoine culturel immatériel - Alardhah de chevaux et de chameaux.- Alardhah sur Facebook : https://www.facebook.com//1406564042692703 |
| **4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément***L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.**Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.* *Minimum 60 mots et maximum 290 mots* |
| L’Alardhah est une célébration nationale et sociale incluant toutes les catégories d’omanais. Il est populaire à l’échelle nationale, et toutes les informations à ce sujet sont donc accessibles puisqu’il s’agit d’une source de fierté pour les Omanais. Lors de la préparation du dossier de candidature de l’Alardhah, il est apparu clairement que ses amateurs et praticiens ont accueilli avec enthousiasme l’occasion de participer au processus et de donner des informations à ce sujet. Ils ont ainsi fourni des supports vidéo et photographiques et des renseignements détaillés sur les chevaux et les chameaux, ainsi que sur les règles de l’Alardhah et sa transmission effective d’une génération à l’autre. |
| **4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)***Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l’élément, tel qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :*1. *Nom de l’entité*
2. *Nom et titre de la personne contact*
3. *Adresse*
4. *Numéro de téléphone*
5. *Adresse électronique*
6. *Autres informations pertinentes*
 |
| Organisme : Alasael Equestrian Club Adresse : Jalan Bani Bu Ali, P.O.Box 6 , P.C. 416 , Oman Tel. 00968 99454333, 00968 99666609 Organisme : Said bin Marhoon Alrahbi Farm Adresse : Ibra, Oman Tel. No. 00968 92907611Organisme : Equestrian Alsawahel School Adresse : Muscat, P.O.Box39 , P.C. 100, Tél : 00968 92470555 Organisme : Sheikh Salim bin Hadoob bin Alesmaeli Farm Adresse : Ibra, Oman Tel. 00968 92226882 Organisme : Anoor Equestrian Adresse : Muscat Tel.: 00968 826005 or 00968 94199017 Organisme : Sheikh Mohammed Bin Hamad Almuqbali Farm Adresse : Ibri Tel. 00968 99241287 Organisme : Jubilee Equestrian School Adresse : Sohar Tel. 00968 96009951Organisme : Nasser bin Mohammed bin Albadrani Farm Adresse : Sohar Tel. 00968 95429446Organisme : Oman Equestrian Federation Adresse : Muscat, P.O.Box 1485 , P.C. 111Tel. 00968 24490424 Organisme : Humaid bin Khamis Albadi Adresse : Saham Tel. 00968 95647544Organisme : Olympic Equestrian Training Centre Adresse : Mucsat, P.O.Box 168 , P.C. 114 Tel. 00968 99326362 Organisme : Sheikh Talal bin Hilal Albereiki Adresse : Saham Tel. 00968 99757999Organisme : Innovation Equestrian School Adresse : Barka Tel. 00968 99360882Organisme : Sheik Malik bin Obaid Alqutaiti Adresse : Alkhaborah Tel. 00968 92392700 Organisme : Alsaid Stables Adresse : Barka Tel. 00968 96066999 Organisme : Hassan bin Abdullah Alqutaiti Farm Adresse : Alkabourah Tel. 00968 99322977 Organisme : Alshamikh Equestrian School Adresse : Barka Tel. 00968 99231923 Organisme : Ahmed bin Musabah Alsaidi Adresse : Alkhabourah Tel. 00968 92564160 Organisme : Arabian Stables Adresse : Muscat, Qurum Natural Park Tel. 00968 99386978 Organisme : Nasser bin Sulaiman Alabdessalam Farm Adresse : Alsuwaiq Tel. 00968 99553517 Organisme : Alfaris School Adresse : Muscat/ Alseeb/ North Hail Tel. 00968 99341134Organisme : Khamis bin Said Alsinani Farm Adresse : Alsuwaiq Tel. 00968 96308285Organisme : Qurum Equestrian School Adresse : Muscat, Qurum Natural Park Tel. 00968 99840505 Organisme : Hashim bin Alsagheer Alquraini Farm Adresse : Alsuwaiq Tel. 00968 99222034 Organisme : Hamad bin Abdullah Alsaidi Adresse : AlsuwaiqTel. 99059912 Organisme : Salim bin Rashid Almuqbali Adresse : AlsuwaiqTel. 00968 92520957 Organisme : Sheikh Humood bin Ali Aljahwari Farm Adresse : AlsuwaiqTel. 00968 99372530 Organisme : Abdullah bin Salim Albulushi Farm Adresse : Alsuwaiq, Tel. 00968 92462273Organisme : Hilal bin Hamad Aljradi Farm Adresse : Almusinah Tel. 00968 99226444Organisme : Khalid bin Ali Almalki Adresse : Barka Tel. 00968 99456396  |
| **5. Inclusion de l’élément dans un inventaire** |
| *Pour le critère R.5, les États doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s) en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.* *L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l'(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l'élément dans un inventaire en cours.**Fournissez les informations suivantes :* 1. *Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :*

|  |
| --- |
| 1/ Traditions et normes 2/ Arts folkloriques  |

*(ii) Nom du (des) bureau(x), agence(s),organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*

|  |
| --- |
| Enlisting & Documentation Section Intangible Heritage Department Ministry of Heritage and Culture  |

*(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*

|  |
| --- |
| - Listes omanaises élaborées en 2010 par un comité présidé par le Ministère du patrimoine et de la culture et composé d’un groupe d’organismes publics et privés. Toutes les informations relatives au patrimoine immatériel ont été recueillies par le biais d’un travail de terrain en équipe qui a consisté en des entretiens directs avec les praticiens. La liste omanaise était divisée en groupes d’arts traditionnels, de traditions et de normes, d’instruments traditionnels, de jeux et d’histoires. - En 2013, la liste nationale a été révisée et les organes de supervision ont formé une équipe de chercheurs et d’étudiants qui ont classé les listes et examiné leur contenu avec le concours des praticiens. Les informations ont par la suite été mises à jour dans un formulaire conçu à cette fin. |

*(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*

|  |
| --- |
| Omani traditions/ Alardhah/ No.8.93 Horse Mohoreeb Art/ Omani arts no. 5.57Camel Hambal / Folklore Arts no. 5.73 Voir les pièces jointes.  |

*(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*

|  |
| --- |
| Omani traditions / Alardhah 25/12/2013 Horse Mohoreeb Art/ Omani arts 26/6/2013Camel Hambal Art / Folklore Arts 26/6/2013 Voir les pièces jointes. |

*(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*

|  |
| --- |
| - L’art de l'Alardhah a été inscrit en 2013 dans les traditions omanaises grâce à la vaste participation de cavaliers praticiens. Des étudiants de l’Université Sultan Qaboos et un groupe de chercheurs du Ministère du patrimoine et de la culture, du corps royal des chameaux et de la cavalerie royale et d’autres citoyens ont participé à la collecte d’informations sur cet art. - Le processus de collecte a tenu compte de la répartition géographique de l’art, des praticiens, de sa situation actuelle et de la transmission d’une génération à l’autre. (Voir les pièces jointes). - En 2015, un examen complet des arts du patrimoine immatériel relatif à l’Alardhah a été réalisé, c’est-à-dire l’Alardhah, le Hambal à dos de chameau, le Mohoreeb à cheval (équitation et récitation de poème traditionnelles) et des informations ont été recueillies par le biais de visites de terrain et d’entretiens directs avec des praticiens à Sharqiya, Dahkliya, Batinah et Alwusta. Une fois les formulaires appropriés remplis et examinés, un atelier a été organisé en octobre 2016 et ces détails ont été discutés avec les praticiens et les associations de la société civile.- Les femmes jouent un rôle dans l’Alardhah du cheval et du chameaux et ont participé à la préparation des listes nationales en expliquant et en présentant les activités artisanales liées à cette pratique et à sa transmission d’une génération à l’autre. En outre, des jeunes femmes qui pratiquent l’Alardhah ont évoqué les méthodes d’apprentissage et la pratique lors d'entretiens. |

*(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.* 1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*
2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*

*Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :*

|  |
| --- |
| Copies papier et électronique des listes nationales d’Oman de l’Alardhah, du « Horse Mohoreeb » et du « Camel Hambal » en anglais et en arabe.  |

 |
| **6. Documentation** |
| **6.a. Documentation annexée (obligatoire)***Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés.*  |
| [x]  preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français[x]  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente[x]  10 photos récentes en haute résolution[x]  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)[x]  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français[x]  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) |
| **6.b. Liste de références documentaires (optionnel)***Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.**Ne pas dépasser une page standard.* |
| - Asael Magazine is seasonal published by Asael Journalism and Publication Est., Muscat, Oman. - Royal Camel Corposes, Annual Camel Racing Festival by the Royal Camel Corps, Rakd Alardhah in 2015 at Muscat. - Royal Camel Corps, Annual Camel Racing Festival, Muscat, 2015. - Almeuti, Khamis, Camel Life Through Time, Muscat, 2005. - Almeuti, Khamis, Guide Masterpiece on Horses, 2009. - Alardhah Race: Basis and History Source, Alwatan newspaper, issue no. 11726, dated 12th Sept. 2016. - Horse Times Olympic Edition, London, 2012. - Alharthy, Ali Abdullah, Horses & Camels, 2006. - Omani Encyclopedia, Ministry of Heritage & Culture, Oman, Part 4 and 9, 2013. - Albulushi, Hamad Salim, Horses in Arab Proverbs, 2006. - Royal Court Affairs, Royal Camel Corps, Annual Camel Racing Festival, Barka Province, 2015. - The Omani Camels in A New Dawn, DVD, Royal Court Affairs, Muscat 2010. - Camel World Magazine, monthly magazine issued by Dimension for Advertisement, Announcement, Publication and Journalism, Muscat, Oman.  |
| **7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s)** |
| *La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.**Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire.* |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Saeed Bin Sultan Al Busaidi |
| Titre : | Deputy Director General For Arts / Ministry of Heritage and Culture |
| Date : | 12 septembre 2017 (version révisée) |
| Signature : |  <signé>  |

 |